



F O F I N A N C E S C Ô T E S D ' A R M O R

Compte rendu CHSCT du 08/03/2012

Présents :

M REBEIX, Président du CHSCT,

DDFIP : M MESA,

ACMO : M PARISOT (DDFIP), MME MEIGNE (DIRCOFI),

Dr DERETZ et Mme COLAS (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail)

FO : Mme BRAMI et M HERVE

CGT : MME ANFRAY, M YVET, CARNEC et MICHEL

Solidaires : MMES METIVIER, MENET et DUMOND, M QUELLEC

Secrétaire animateur : M PRIGENT

Ouverture de la séance par le Président du CHSCT, le quorum est atteint, les travaux peuvent débuter.

Déclarations liminaires de Solidaires, la CGT et FO.

Réponses de M REBEIX :

Concernant les délais de transmission des documents préparatoires au CHSCT, il reconnaît que ces délais ne sont pas tout à fait respectés, mais que cela est dû au retard de transmission de la Centrale. Ce qui est convenu par les représentants.

Il reconnaît que les dossiers s'accumulent.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement des CHSCT, même s'il baisse globalement, ramené à chaque agent, il est en augmentation pour s'établir à environ 125 euros par agent.

La décision de faire dépendre les agents de la Douane de CHSCT régionaux, est une volonté nationale.

En ce qui concerne les demandes formulées par le CHS, l'Administration ne peut répondre à toutes, car elle est liée aux contraintes budgétaires (budget global de fonctionnement en baisse de 20% par rapport à 2011).

Pour ce qui est du rôle de l'encadrement, les représentants demandent qu'ils aient une meilleure prise en charge de la prévention.

Avant-propos sur le règlement intérieur:

Avant de passer à l'ordre du jour, le secrétaire animateur présente un diaporama sur le règlement intérieur (RI).

Le président et le secrétaire animateur précisent que le RI n'est pas modifiable, mais que les représentants peuvent formuler des vœux qui seront remontés à la Centrale pour le prochain CHSCTM.

Ceci est contesté par les représentants qui s'appuient sur l'article 28 du RI et les articles VIII 3 et VIII 3-1 de la circulaire MFPPF1122325C du 08/08/2011.

Suspension de séance à la demande des représentants.

Au retour des représentants, il est passé à l'ordre du jour.

1.Approbation du RI du CHSCT des Côtes d'Armor.

Le RI est adopté en l'état sans amendement : 5 voix pour (seuls les représentants du personnel sont autorisés à voter dans le cadre des CHSCT).

2.Élection du secrétaire du CHSCT.

Seul Solidaires Finances présente un candidat : Régis QUELLEC. Il est élu à l'unanimité (5 voix pour).

Puis le CHSCT étant en situation de fonctionner, 8 délibérations concernant le fonctionnement et les responsabilités du Président du CHSCT, sont prises à l'unanimité.

Les représentants demandent des moyens pour le fonctionnement du CHSCT (salle de réunion, moyen informatique). Cette demande devrait être prise en compte par l'Administration.

3.Approbation du Procès-Verbal du CHSDI du 13/09/2011.

Le procès-verbal est adopté.

4.Prévention du risque d'agression : les fiches de signalement de décembre 2011.

Agressions de Saint-Brieuc.

Pour le président, le phénomène n'est pas récent, mais il a tendance à s'amplifier. Les services reçoivent, en ce qui concerne les documents à l'attention des organismes sociaux, 12 à 15% d'usagers. Des contacts ont été pris avec les organismes sociaux afin qu'ils acceptent les copies d'avis d'imposition que nos services délivrent.

Des courriers explicatifs ont été adressés aux usagers, un seul a réagi.

Une visite de site a été faite par le Docteur DERETZ qui indique qu'il faudrait prendre en compte une revalorisation des postes d'accueil.

Les représentants demandent ce qu'il est advenu des crédits, pour les formations sur les situations à risques, votés l'année dernière au profit de la DDFIP des Côtes d'Armor .

Une formation dans ce domaine est prévue au deuxième semestre 2012.

Il est rappelé à la fois par le Docteur DERETZ et par les représentants des organisations syndicales que les bureaux « chartés », compris dans les marchés publics ne sont pas adaptés.

Pour St-Brieuc Municipale, la mise en place d'une webcam avec un ordinateur est faite; il manque l'autorisation de la Préfecture. La demande est en cours.

Pour les sites avec des caméras, il est demandé, l'apposition d'avertissements à l'entrée et au guichet de la présence de caméras. En effet, il a été remarqué que les usagers étaient moins agressifs, en présence d'une caméra visible et d'un avertissement.

Pour Caulnes.

Le signalement est remonté à la centrale.

Le Docteur DERETZ demande si la DDFIP ne pourrait pas faire appel à un psychologue du travail

pour une formation sur la gestion des conflits. Le CHSCT donne un avis favorable à cette proposition.

Il est rappelé aux chefs de services que les fiches de signalement se situent sur le site Ulysse 22, les agents, rubrique Santé et Sécurité au Travail (SST), registres SST.

5.Doctrine du CHSCT relative au budget dédié au Médecin de Prévention.

Ce sujet est abordé sans connaissance du budget alloué mais compte tenu des adaptations de postes restant à faire. Le CHSCT donne un avis favorable pour l'utilisation des crédits.

6.Calendrier annuel prévisionnel des réunions du CHSCT.

Le prochain CHSCT se déroulera sur une journée pendant la semaine du 10 au 13 avril 2012.

7.Questions diverses.

Etables sur Mer : Les travaux sont proches de la fin; il reste à déplacer les cloisons. Ce point est à voir avec la commune; la question de l'adaptation des guichets n'est pas résolue.

Plestin les Grèves : Le projet de nouvelle trésorerie a été soumis à la Centrale; mais celle-ci n'a pas donné de réponse à ce jour. La façade arrière et les infiltrations ont été traitées.

La charpente a été traitée et doit faire l'objet d'un renforcement.

Force Ouvrière demande :

**l'amélioration des conditions de travail, qu'elles soient matérielles ou humaines,
la prise en charge du stress des agents,
la création d'emplois statutaires,
la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident,**

Rappel :

Il est demandé aux collègues qui rencontrent des difficultés liées à l'hygiène et à la sécurité de remplir le cahier CHS informatisé. Il est accessible par le site départemental ULYSSE 22, dans la rubrique les agents, santé et sécurité au travail, registre Hygiène et Sécurité :

DDFIP 22 : http://dfp220.intranet.dgfip/vie-pratique/sante_securite/registre.htm

Transmettez ensuite une copie avec la réponse du chef de service à votre représentant au CHS :

Michèle BRAMI (titulaire) : michele.brami@dgfip.finances.gouv.fr

Bruno HERVE (suppléant) : bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr

**et une copie dans la boîte de FO-DGFIP :
FO DGFIP : fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr**

adresse du site FO DGFIP 22 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>